# COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCET EN DATE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un le quinze avril, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Franck TARPIN, Maire, à 19 h, à la salle communale, en session ordinaire.

Convocation du 08 avril 2021

Présents: MM. TARPIN - DURAND - MAITRE - MEURENAND - MOISSON - NAULET - PACCOUD

Mmes BARRE LOPES - BOUCHET - DAMIDAUX - LEBLANC - GIORIA - PASQUET - PERRAUD.

Donne pouvoir : D. DAMIDAUX à P. BOUCHEt - F. GIORIA à L. PACCOUD - S. NAULET à J. MAITRE

Excusée: Mme PERRAUD

Secrétaire de séance : Carole LEBLANC

# ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente,
- Affectation résultats du BP 2021
- Approbation des comptes administratifs 2020 (principal lotissement 1 et 2)
- Vote des budgets (principal et lotissement 2)
- Vote des taux
- Informations diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente

# AFFECTATION DES RESULTATS 2020 SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2021

VU les résultats du compte de gestion 2020 du receveur municipal,

VU les résultats du compte administratif 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'affecter l'excédent de résultats comme suit :

- au compte 001 (recette investissement):

55 971.77 €

- au compte 002 (recettes de fonctionnement) : 130 392.99 €

# APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

			DEPENSES		RECETTES
Réalisations de			DEI LITOLO		TEGETTEG
	Section de fonctionnement	A	394 823,55	G	485 216,54
l'exercice		2000			
mandats et titres	Section d'investissement	В	66 250,58	Н	341 542,02
Report de	Report en section de				
l'exercice	fonctionnement (002)	l c	0,00	1	40 662,11
	Report en section				·
N-1	d'investissement (001)	D	219 319,67	J	0,00
					-
	TOTAL (réalisations +				
	reports)	A+B+C+D	680 393,80	G+H+I+J	867 420,67
Restes à réaliser à	Section de fonctionnement	Е	0,00	K	0,00
reporter N+1	Section d'investissement	F	138 987,25	L	109 919,41
	TOTAL des restes à				
	réaliser à reporter N+1	E+F	138 987,25	K+L	109 919,41
RESULTAS	Section de fonctionnement	A+C+E	394 823,55	G+I+K	525 878,65
CUMULES	Section d'investissement	B+D+F	424 557,50	H+J+L	451 461,43
1	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	819 381,05	G+H+I+J+K+L	977 340,08

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le compte administratif 2020- Budget Principal

# APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET LOTISSEMENT 1

			DEPENSES		RECETTES
Réalisations de	Section de				
l'exercice	fonctionnement	Α	103 520,97	G	0,00
mandats et titres	Section d'investissement	В	0,00	Н	103 520,97
	Report en section de				
Report de l'exercice	fonctionnement (002)	С	0,00	I	159 510,00
	Report en section			2	
N-1	d'investissement (001)	D	103 520,97	J	0,00
	TOTAL (réalisations +			2020 1000 9 2	
	reports)	A+B+C+D	207 041,94	G+H+I+J	263 030,97

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le compte administratif 2020- Lotissement 1.

# APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET LOTISSEMENT 2

			DEPENSES		RECETTES
+	Section de				
Réalisations de l'exercice	fonctionnement	Α	0,00	G	0,00
mandats et titres	Section d'investissement	В	0,00	Н	0,00
				•	
	Report en section de				
Report de l'exercice	fonctionnement (002)	С	61 771,89	1	0,00
	Report en section		2 -1 - 2		
N-1	d'investissement (001)	D	3 425,00	J	0,00
	TOTAL (réalisations +				
	reports)	A+B+C+D	65 196,89	G+H+I+J	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le compte administratif 2020- Lotissement 2.

# **APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

# APPROUVE le budget prévisionnel 2021 comme suit :

- Dépenses et en recettes de fonctionnement équilibré à 500 895.99 €

- Dépenses d'investissement : 223 760.62 € - Recettes d'investissement : 273 330.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

# APPROUVE le budget prévisionnel 2021 comme suit :

**APPROBATION DU BUDGET 2021 – LOTISSEMENT 2** 

- Dépenses de fonctionnement : - Recettes de fonctionnement : 5

250 € 50 000 €

# **VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

# DECIDE de fixer les taux des contributions directes locales 2021 comme suit :

- taxe foncière sur propriété bâtie : 32.32 % (taux communal 18.35% + 13.97 % taux départemental)
- taxe foncière sur propriété non bâtie : 54.99 %

#### REMBOURSEMENT PETITES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le remboursement de certaines petites dépenses de fonctionnement avancées par M. le Maire sera effectué à la production d'états de frais et justificatifs de paiement.

M. le Maire doit donc conserver toutes les pièces justificatives prouvant qu'il a effectivement engagé une dépense.

Faute de pouvoir justifier de l'effectivité de la dépense, M. le Maire ne pourra pas demander le remboursement de ses frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**AUTORISE** M. le Maire à avancer des dépenses de fonctionnement. **ACCEPTE** que le remboursement soit effectué sur son compte personnel sur justificatifs.

#### LOTISSEMENT COMMUNAL N°2 - RUE DE L'ECOLE

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'offre reçue en mairie par M. et Mme BOUILLOUX Yves pour l'acquisition d'une parcelle située :

. AA 192 - Rue de l'Ecole d'une surface de 618 m² pour un montant de 50 000€.

M. le Maire demande aux élus de se prononcer sur le prix de vente de ce lot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la vente du Lot n°3 du Lotissement 2 - références AA192 pour une surface totale de 618 m². **FIXE** le prix de vente à 50 000 € soit 80.91 €/m².

# FORFAIT ANNUEL - ENTRETIEN DE VOIRIE

Pour faire suite à la vente du tracteur et afin d'effectuer les travaux de fauchage des accotements sur l'ensemble de la commune, M. le Maire a demandé un devis à l'EARL LE VERGER de MONTCET. Le devis proposé est de 2400.00 € pour l'année.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE le devis de l'EARL LE VERGER pour un montant de 2400.00 € à l'année AUTORISE le Maire à faire mandater le montant de la facture et à transmettre au Trésorier pour paiement.

# **ATTRIBUTION CARTES CADEAUX ET PANIERS GOURMANDS**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'attribuer à l'année les sommes suivantes :

- 40€ par enfant né dans l'année N-1 sur la commune sous forme de carte cadeau.
- 60€ par ainé de +75 ans sous forme de panier gourmand.

# Informations diverses

- . Journée propre prévue le 18/09 prochain (dans le cadre de la journée internationale du nettoyage le 19/09/2021)
- . Passage du Tour de l'Ain le 29/07/2021.
- . Prochain marché le 14/05.

Séance levée à 21h30